ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 100299

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les répercussions de l'affaire d'Outreau. En effet, les conclusions du rapport de l'inspection générale des affaires judiciaires notamment sur la responsabilité personnelle du juge Burgo, a conclu à l'absence « de faute ou d'erreur » de ce magistrat. Cette conclusion a une particularité qui semble très corporatiste, ou du moins, elle en donne l'impression. Cette impression de protection interne de la magistrature a un effet très contreproductif par rapport à l'image nouvelle et positive de la commission d'enquête d'Outreau. Dès lors, il conviendrait, comme l'a proposé le rapporteur de la commission d'enquête, M. Houillon, qu'une saisine du Conseil supérieur de la magistrature puisse être rapidement envisagée, pour palier l'impair de ce rapport d'inspection. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser sa position sur cette question.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que la formation disciplinaire du Conseil supérieur de la magistrature a récemment été saisie des comportements adoptés dans le traitement du dossier de l'affaire dite « d'Outreau » par le magistrat instructeur ainsi que par le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Boulogne-sur-Mer.

Données clés

Auteur : M. Éric Raoult
Circonscription : Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 100299
Rubrique : Justice
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 juillet 2006, page 7452
Réponse publiée le : 17 octobre 2006, page 10903